

Conseil Régional

Rapport de la commission ad 'hoc sur le préavis No 15-2017-TP

Contribution de CHF 120'000 TTC sur le fonds régional TP pour l'expérimentation de paires de courses pour la période horaire 2018-2019

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis était composée de Mesdames Nadine Nohémie PIN, Alison ROLLINI, Messieurs Denys JAQUET et Bernard GETAZ, rapporteur, Madame Gudrun RUSSIG 1er nommée était excusée. La commission s'est réunie le 03 mai 2017 dans les bureaux du Conseil Régional à Nyon.

La Commission a entendu les explications de Monsieur Pierre GRABER, membre du CODIR, Madame Emilie BASSETTO, assistante et Monsieur Joël VETTER, chargé de la mobilité. Nous les remercions pour leurs précisions.

En préambule, il est précisé que l'augmentation de fréquentation des transports publics régional est de 27% depuis 2012 et que 2016 a vu une augmentation de 5.9%. Cet aspect réjouissant est principalement dû à la création du fonds affecté aux transports publics voté en 2010 et des différentes mesures d'améliorations déjà entreprises.

Ce préavis est la suite logique aux préavis antérieurs concernant ce domaine. Il a été élaboré avec les représentants des bassins versants, communes et associations scolaires, les propositions ont ensuite été synthétisées. Ces propositions ont été présentées, discutées et validées par bassin versant, par le CODIR du conseil Régional et la DGMR du Canton de Vaud.

Contribution du fonds TP aux expérimentations pour la période horaire 2018-2019

Les améliorations proposées le sont à titre d'essai, car si la fréquentation ne devait être à la hauteur des espérances d'ici deux ans, le canton se retirera du processus, le Conseil Régional s'engagera également après discussion avec les communes concernées au retrait en douceur du financement des expérimentations qui ne répondent pas aux critères établis.

Remarque de la commission :

En ce qui concerne les paires de courses de la ligne 813 en phase de transition négative celles-ci sont actuellement fréquentées par les élèves de 7 à 11 p.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, la commission ad hoc vous prie de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon,

Vu le préavis No15-2017 –TP décomposé comme suit :

- CHF 7'000.- TTC pour la ligne 10-810 Nyon - La Rippe ;
- CHF 82'000.- TTC pour la ligne 10-813 Ch.-des –Bois – Coppet – Crassier ;
- CHF 15'000.- TTC pour la ligne 10-840 Rolle – Mont-sur- Rolle – Gimel ;
- CHF 14'000.- TTC pour la ligne 10-846 Rolle – Perroy – Allaman ;
- CHF 2000.- TTC pour les frais de communication ;

Oùï le rapport de la commission ad-hoc,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accorder le crédit de CHF 120'000.- TTC pour la période 2018-2019, sous réserve des validations communales y/relatives,
- D'imputer le montant total de CHF 120'000.- TTC sur le compte TP affecté.

Pour la commission ad-hoc :

Nadine Nohémie PIN,

Alison ROLLINI

Denys JAQUET

Bernard GETAZ, rapporteur,